

DÉCISION MUNICIPALE

2024-058

Service : Finances – commande publique

Références : LD

Objet : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE L'AILE CONDORCET DE L'HOTEL DE VILLE DE COUËRON- AVENANT N°1

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2024-42 en date du 18 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'aide Condorcet de l'Hôtel de Ville de Couëron ;

Considérant une erreur de calcul du montant TTC de la prestation complémentaire éventuelle dans l'acte d'engagement ;

décide

Article 1 : De signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'aile Condorcet de l'hôtel de ville de Couëron avec l'entreprise Architecture Fardin pour la prestation supplémentaire éventuelle pour un montant de 5 680€ HT, soit 6 816€ TTC, portant le marché à 67 173,04€ HT, soit 80 607,65€ TTC.

Article 2 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 27 05 2024

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 29/05/24 au 29/07/24

Transmise en Préfecture le : 28/05/2024